

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

GESTION DE LA CHAMBRE**ADOPTION DU VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, je propose que le vingt-troisième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre le vendredi 14 février 1992, soit agréé.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de présenter ce rapport et d'en discuter. Ce fut pour moi un honneur de participer au débat et aux délibérations au cours desquels le comité devait établir, à titre expérimental, des lignes directrices régissant la diffusion des séances de comité. Nos travaux découlent du paragraphe 119.1 (2) du Règlement.

Je voudrais vous citer quelques extraits du rapport qui me semblent très importants pour tous les députés et certainement pour la population.

On fait face d'une part, au désir d'ouverture des institutions politiques démocratiques et à la liberté de la presse

. . .c'est une chose que nous comprenons et que nous acceptons tous. . .

Et, d'autre part, à la question bien réelle du privilège parlementaire et des répercussions de la diffusion sur les institutions parlementaires.

Beaucoup d'arguments solides militent en faveur de la diffusion des délibérations des comités. Les députés abattent beaucoup de travail en comité, et le public devrait avoir la possibilité de s'en rendre compte. La diffusion des délibérations des comités équilibrerait l'image donnée du processus parlementaire et ferait mieux comprendre et apprécier le travail du Parlement et des parlementaires.

On risque de voir disparaître le climat de bonne intelligence qui existe, au profit d'une attitude plus partielle et plus chicanière.

Nous aimerions pouvoir éviter cela.

Le public a le droit de savoir ce qui se passe au Parlement. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il s'agit des travaux d'un organisme législatif et non d'une émission de télévision.

Le comité avait le mandat d'établir des principes directeurs afin que la diffusion des séances de comité ne porte pas atteinte au caractère plus modéré et moins formel de ces séances et qu'elle équilibre ainsi l'image donnée du processus parlementaire.

Nous avons étudié quelques rapports qui nous ont beaucoup aidés pour la rédaction de notre rapport final. Le rapport Cook, intitulé *Pleins feux sur les travaux de la Chambre*, nous a beaucoup renseignés et inspirés.

Nous avons aussi étudié le rapport sur le rôle et l'importance des comités, rapporté que le comité McGrath a

publié en 1985 et qui a certes modifié le rôle des comités. À mon avis, il a modifié leur importance. Nous nous sommes inspirés de ces deux rapports ainsi que des opinions et renseignements recueillis auprès de nombreux témoins.

Les assemblées législatives provinciales de l'Ontario et du Québec nous ont également fourni de l'information particulièrement importante. Elles nous ont expliqué et aidés à comprendre leur façon de procéder. Cela nous a permis de prendre des décisions et, à certains égards, cela a aussi changé nos opinions sur ce processus et notre façon de le concevoir.

Il a fallu distinguer deux aspects de la diffusion. Il y a d'abord l'enregistrement, qui permet la diffusion intégrale des délibérations des comités. Il y a aussi le reportage. Dans ce cas, on admet les médias électroniques aux séances de comité pour qu'ils puissent en couvrir les délibérations.

Dans sa sagesse, le comité a décidé de recommander une diffusion des délibérations par étapes. La première consisterait à autoriser les médias à procéder à l'enregistrement sonore, ou transmission sonore, de toutes les séances publiques des comités. À cette fin, les installations techniques nécessaires sont déjà en place. Les journalistes de la presse écrite et de la radio pourraient s'en servir très facilement, et ceux de la télévision pourraient les utiliser et joindre une photo de la personne qui a la parole.

Nous aimerions aussi que les délibérations de tous les comités soient radiodiffusées, soit par le truchement d'OASIS, soit au moyen d'un système de radio MF en circuit fermé. Les députés et leurs employés, de même que les médias, pourraient alors suivre les délibérations des comités.

La prochaine étape de la diffusion posait toutefois deux problèmes. Nous voulions avoir l'assurance que la Chambre aurait la responsabilité d'enregistrer les délibérations et de distribuer les enregistrements, mais les coûts auraient pu être astronomiques. De plus, il y a beaucoup trop de comités pour qu'on puisse diffuser toutes leurs délibérations sur la chaîne parlementaire.

• (1210)

Le comité recommande qu'une seule salle de comité soit équipée de façon temporaire, à l'aide du matériel existant ou de matériel loué et à un coût minimum. Les délibérations seraient enregistrées intégralement, du début à la fin, et diffusées en direct sur le réseau OASIS et en différé sur la chaîne parlementaire.